



## Paielement Rétroactif pôle Emploi

-----  
Par Forumi

Bonjour,

J'ai été inscrit et avais droit à des indemnités pôle emploi il y a quelques années.  
Les droits n'ont pas été versés ni totalement ni un % provisoire (c'est un cas particulier)

Je suis actuellement réinscrit sans problème de délais pour la réinscription. On m'informe que le paiement des anciens droits ne peut plus être effectué maintenant : prescription (qu'il aurait fallu faire une réclamation il y a quelques années. probleme de délais, même si actuellement je suis encore dans les delais pour la réinscription).  
Mais que ce n'est pas perdu...

Est ce qu'une lettre au directeur de l'agence ou au médiateur pourrait permettre le paiement retroactif (sachant que j'étais inscrit avec des droits -non réglés- en cours)

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Le paiement des droits, s'il y en a , démarre à la date d'inscription, car les ARE ne sont pas une rente , elles sont soumises à la condition d'avoir un suivi avec Pole emploi dans le cadre d'un PPAE .

Attention, il y a un délai limite entre la date de fin de contrat et l'inscription .

La reprise des anciens droits est possible quand vous ouvrez des nouveaux droits .